

## Objet : Fermeture CRT Traitement et CRT Services

Mesdames, Messieurs les Affiliés restaurateurs et assimilés,

L'évolution rapide vers la dématérialisation, accélérée par la pandémie de COVID 19 ainsi que les nouvelles attentes des clients des émetteurs de titres restaurants et des consommateurs, ne justifie plus aujourd'hui le maintien de la CRT au-delà de 2022.

La fermeture de la CRT (Centrale de Règlement des Titres), dont la vocation est de traiter et rembourser les titres restaurants papier aux affiliés acceptant ces titres, est prévue pour **fin 2022**.

Tel que nous l'avons toujours fait, nous vous accompagnerons dans cette transition et traiterons les Titres Papier du millésime 2022 jusqu'à leur péremption, soit **fin Février 2023**. Tout sera mis en œuvre pour modifier le moins possible vos habitudes de remises jusqu'à cette date.

La gestion des remboursements des millésimes suivants sera traitée individuellement par les Emetteurs de Titres Papier qui vous communiqueront la procédure à suivre.

Nous sommes fiers d'avoir contribué à l'épanouissement de votre profession pendant 50 ans et vous souhaitons le meilleur succès pour l'avenir.

Nous restons à votre écoute et à votre entière disposition.

Bien Cordialement,

La Direction Générale